

Informations sur les formulaires d'inscription du procédé d'équivalence KineSuisse

Cher requérant, chère requérante

Nous avons le plaisir de vous envoyer les documents d'inscription pour le procédé d'équivalence et nous ajoutons quelques informations et explications concernant ce procédé.

Les représentant(e)s des écoles kinésiologiques et de l'association professionnelle KineSuisse ont développé des directives communes de qualité et d'examens dans un groupe de travail pour l'assurance de la qualité nommé AG-Q. L'examen AG-Q permet aux élèves des écoles AG-Q de faire l'examen final de l'école et l'examen pour entrer dans l'association en un seul pas.

Pour tous les élèves, qui ont déjà commencé ou terminé leur formation, mais qui n'ont pas fait d'examen final selon le règlement AG-Q, nous avons développé un procédé d'équivalence. De même nous appliquons ce procédé lors d'un changement d'association ou lors d'une réinscription dans l'association.

Nous pouvons comparer le procédé d'équivalence avec l'image d'une balance :

Sur un plateau de balance se trouvent les exigences AG-Q.

Sur l'autre plateau vous mettez vos résultats d'apprentissage comme p.e. cours et parties de formations effectués, attestations formales, application pratique documentée, examens déjà réussis etc.

Le contenu des deux plateaux de balance ne doit pas être identique, mais il doit représenter la même valeur. Il faut que les deux plateaux soient équilibrés.

C'est le devoir de nos experts et de nos expertes d'évaluer, si des conditions préalables qui manquent peuvent être compensées par d'autres résultats d'apprentissage ou s'il est nécessaire de faire une formation supplémentaire ou un examen pratique de l'association.

Explications pour les formulaires d'inscription :

Les conditions définies dans le règlement d'examens AG-Q sont notées en écriture italique dans les formulaires annexés. Les requérant(e)s du procédé d'équivalence ne doivent pas remplir ces conditions d'une manière identique, mais ces conditions servent comme mesure pour évaluer leurs résultats d'apprentissage.

Donc prière d'inscrire dans les différentes rubriques vos résultats d'apprentissage, autant qu'ils surpassent les conditions AG-Q ou qu'ils ne les remplissent pas.

Dans la rubrique „Autres résultats d'apprentissage“ vous avez la possibilité de noter tous vos résultats, qui ne conviennent à aucune des rubriques déjà mentionnées. Ils sont aussi importants pour le procédé d'équivalence!

Pour votre information nous annexons aux documents d'inscription le règlement du procédé d'équivalence.

Nous vous souhaitons une bonne réussite et nous vous prions de vous adresser, si vous avez des questions, à notre secrétariat.

Pour le comité de direction du KineSuisse



Andrea Bürki

Bâle, 24 mars 2007, dernière modification le 1er juillet 2009

Informations sur le procédé d'équivalence KineSuisse

Les représentant(e)s des écoles kinésiologiques et de l'association professionnelle KineSuisse ont développé des directives communes de qualité et d'examens dans un groupe de travail pour l'assurance de la qualité nommé AG-Q. L'examen AG-Q permet aux élèves des écoles AG-Q de faire l'examen final de l'école et l'examen pour entrer dans l'association en un seul pas.

Pour tous les élèves, qui ont déjà commencé ou terminé leur formation, mais qui n'ont pas fait d'examen final selon le règlement AG-Q, nous avons développé un procédé d'équivalence. De même nous appliquons ce procédé lors d'un changement d'association ou lors d'une réinscription dans l'association.

Le procédé d'équivalence expliqué avec l'image d'une balance

Sur un plateau de balance se trouvent les exigences AG-Q.

Sur l'autre plateau vous mettez vos résultats d'apprentissage comme p.e. cours et parties de formations effectués, attestations formales, application pratique documentée, examens déjà réussis etc.

Le contenu des deux plateaux de balance ne doit pas être identique, mais il doit représenter la même valeur. Il faut que les deux plateaux soient équilibrés.

C'est le devoir de nos experts et de nos expertes d'évaluer, si des conditions préalables qui manquent peuvent être compensées par d'autres résultats d'apprentissage ou s'il est nécessaire de faire une formation supplémentaire ou un examen pratique de l'association.

Explications pour les formulaires d'inscription

Les conditions définies dans le règlement d'examens AG-Q sont notées en écriture *italique* dans les formulaires annexés. Les requérant(e)s du procédé d'équivalence ne doivent pas remplir ces conditions d'une manière identique, mais ces conditions servent comme mesure pour évaluer leurs résultats d'apprentissage.

Pour toute question, veuillez-vous adresser au bureau administratif.